

**DIRECTION
GÉNÉRALE
DE LA
PERFORMANCE
ÉCONOMIQUE
ET
ENVIRONNEMENTALE
DES ENTREPRISES**

[DGPE]



NOS MISSIONS ET AMBITIONS

Nos missions principales sont d'accompagner et de soutenir les acteurs économiques pour favoriser la relance économique et la transition écologique des filières françaises.

Nous avons l'ambition que les entreprises des filières agricole, agroalimentaire, forêt-bois, cheval et bioéconomie soient reconnues comme le moteur vert et innovant de l'économie française. Cela doit se traduire par l'augmentation de la production et des parts de marché des entreprises, la création de nouveaux produits, services et donc des emplois, enfin par le développement des exportations.

Nous poursuivons quatre objectifs stratégiques :

- stimuler l'activité économique et l'emploi ;
- stimuler la compétitivité des entreprises en améliorant leurs performances économiques et environnementales ;
- renforcer la qualité du service rendu aux entreprises ; filières et collectivités territoriales ;
- créer un environnement de travail favorisant la responsabilisation, le travail collectif, le partenariat et l'engagement.

NOS ATOUTS

La DGPE a de nombreux leviers et atouts. D'abord notre capacité à **féderer, à mobiliser et à faire travailler ensemble nos partenaires.**

Nous bénéficions également d'une solide expertise dans de nombreux domaines, tels que l'économie, l'environnement, les négociations, ...

L'une de nos forces tient également en notre présence et **notre influence en Europe et dans le monde.**

Enfin, nous pouvons nous appuyer sur le pouvoir réglementaire et sur des ressources financières non négligeables : plus de 9 milliards d'euros de crédits communautaires et 1,7 milliard d'euros de budget national.

Cette ambition, ces objectifs et ces ressources doivent ainsi nous permettre **d'être une direction au service des entreprises, des filières et des collectivités territoriales, mais aussi et surtout une direction efficace, proactive, innovante, mobilisatrice et agile.**

NOTRE ORGANISATION

Elle s'articule autour de **2 délégations et 4 services.**

» **La délégation ministérielle aux entreprises agroalimentaires** constitue une interface avec les partenaires extérieurs, les représentants professionnels, les entreprises, en complémentarité et appui des services.

» **La délégation ministérielle aux outre-mer** coordonne et met en oeuvre les politiques ultramarines pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Elle travaille en étroite relation avec les services de la direction générale, les autres services de notre ministère, l'Odeadom et les autres départements ministériels.

» **Le service développement des filières et de l'emploi** regroupe toutes les filières de productions agricoles, agroalimentaires, cheval, forêt-bois et bioéconomie. Il travaille avec les entreprises de l'amont à l'aval et valorise la diversité des filières.

» **Le service Compétitivité et performance environnementale** regroupe l'ensemble de nos activités au service des filières, des territoires et des acteurs locaux. Il vise à améliorer la visibilité des services offerts aux acteurs économiques, à assurer une cohérence d'approche entre filières et à combiner systématiquement performances économiques et environnementales, trop longtemps opposées.

» Le service Europe et international a pour objectifs de mieux tirer parti de l'intégration européenne et de la mondialisation de l'économie française, de conquérir de nouvelles parts de marché en Europe et dans le reste du monde, et d'influencer les processus de décision en Europe et au niveau mondial pour promouvoir les intérêts économiques de la France.

» Le service Gouvernance et gestion de la PAC a pour missions principales d'éliminer les risques de corrections financières, de sécuriser les dépenses, d'améliorer notre fonctionnement interne, en favorisant l'innovation, le travail en réseau et l'expérimentation.

PRIORITÉS ET PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2019

► **PRIORITÉ 1** Mettre en œuvre la feuille de route des EGA pour accompagner les filières agricoles et forestière dans la reconquête de la valeur et de la rémunération :

- » mettre en œuvre les mesures visant à renforcer le poids de l'amont, améliorer les relations commerciales au sein des filières et favoriser la montée en gamme ;
- » poursuivre le déploiement des outils financiers d'accompagnement et notamment le volet agricole et forestier du GPI ;
- » accompagner cette politique nationale d'initiatives au niveau européen et international dans le prolongement de la stratégie Europe et International de juin 2018.

► **PRIORITÉ 2** Accompagner les filières agricoles et forestière dans la transition écologique et la lutte contre le changement climatique :

- » accompagner la transition des filières agricoles et agroalimentaires pour les rendre moins dépendantes des intrants (eau, énergie, fertilisants, pesticides) ;
- » mobiliser les appareils de développement pour diffuser le changement de pratiques ;
- » faire participer les filières agricoles et forestière à la lutte contre le changement climatique, au développement d'une économie dé-carbonée et les préparer aux conséquences du changement climatique ;
- » accompagner cette politique nationale d'initiatives miroir au niveau international.

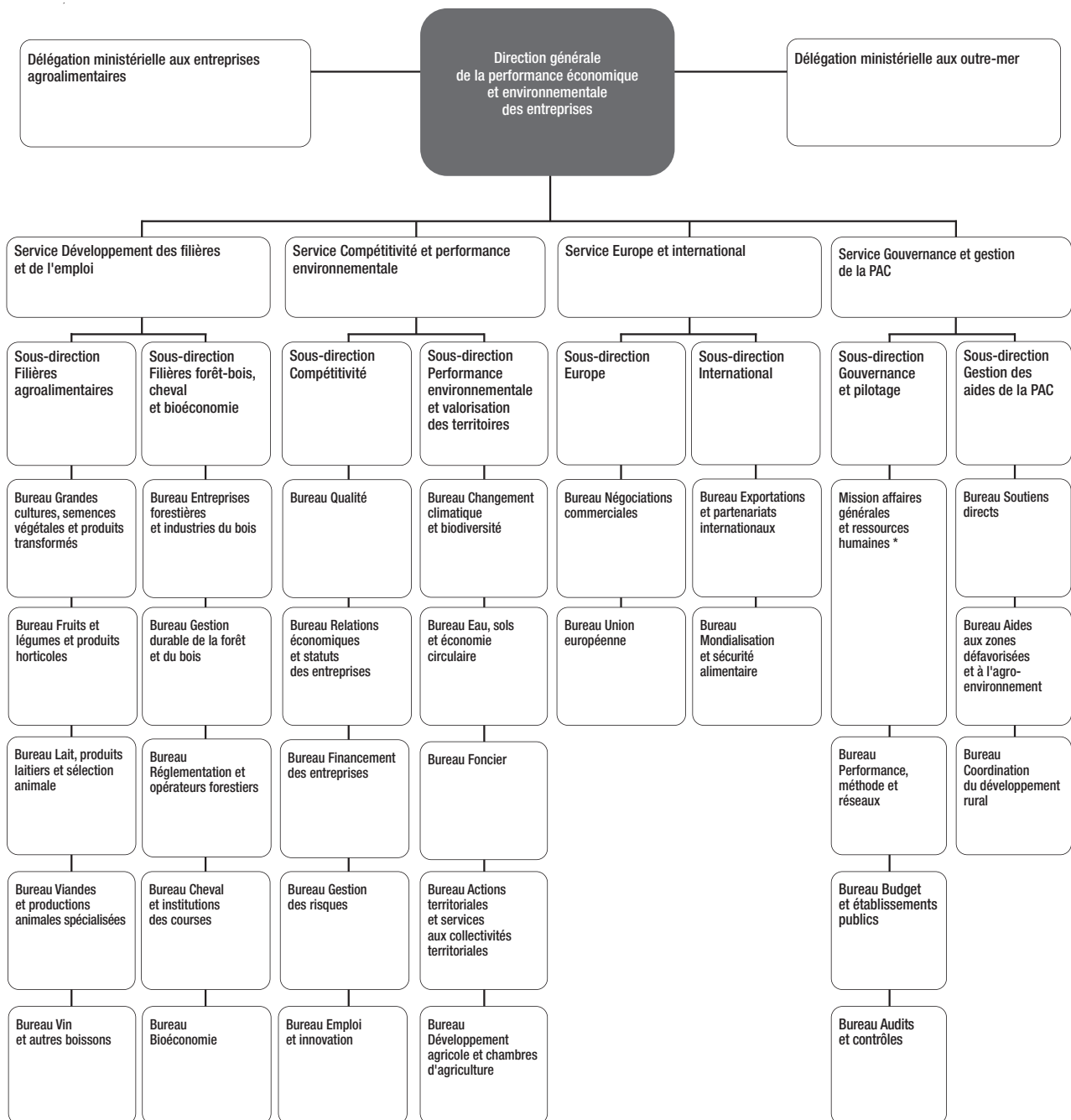
► **PRIORITÉ 3** Affirmer l'ambition européenne de la France et mobiliser la future PAC au service de la transformation :

- » négocier la réforme de la PAC en portant les ambitions de souveraineté alimentaire, de transition agro-écologique et de simplicité ;
- » préparer le plan stratégique national dans cet objectif de transformation en associant les parties prenantes et les Régions ;
- » rester vigilant sur l'évolution de la négociation sur le cadre financier pluri-annuel et les suites du Brexit.

► **PRIORITÉ 4** Moderniser l'action publique pour améliorer le service à l'usager et maîtriser la dépense publique :

- » rétablir le calendrier de l'ensemble des aides de la PAC, premier et second pilier ;
- » concevoir nos politiques et notamment la prochaine programmation de la PAC dans un objectif de réelle simplification et d'une meilleure lisibilité pour l'usager ;
- » gérer avec réactivité les crises climatiques, économiques ou sanitaires qui pourraient survenir ;
- » sur le plan budgétaire, sécuriser les procédures européennes et nationales et participer à la maîtrise de la dépense publique ;
- » participer à la réalisation du plan de transformation ministériel (volets simplification, numérique, déconcentration et RH) ;
- » en lien avec le SG, assurer la tutelle stratégique des opérateurs dans le cadre de la révision de leur contrat d'objectif et de performance et clarifier le rôle du MAA dans le CGA.

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES



* La Mission affaires générales et ressources humaines est rattachée fonctionnellement à la SDGP mais travaille aussi en lien direct avec la direction générale.